

## Campagne d'observation des nuisances olfactives dans le quartier Ecopolis de Martigues - 2012

### Présentation

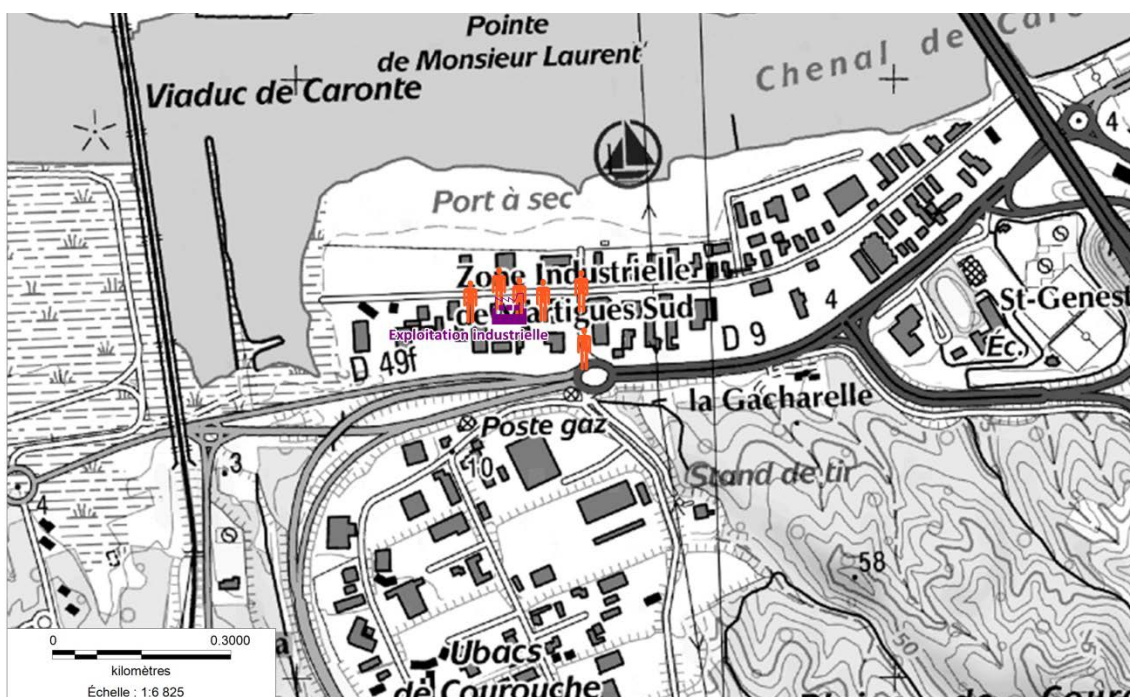
Les riverains du quartier Ecopolis de Martigues sont gênés par les odeurs émises par une installation de traitement des déchets hospitaliers : JCG Environnement.

Une campagne densifiée d'observations olfactives a été menée dans ce quartier en concertation avec les riverains concernés, les services de l'Etat (DREAL) et l'exploitant.

L'objectif est de produire des informations précises sur les mauvaises odeurs en question ; ce qui permet de mieux cibler puis de mener des actions d'amélioration de la situation olfactive.

L'installation de traitement de déchets a défini le profil olfactif de son installation, c'est-à-dire les principales odeurs qui y sont émises : les référents olfactifs.

Les nez bénévoles ont été formés pour reconnaître de manière précise les odeurs provenant de l'installation de traitement de déchets : 6 nez bénévoles se sont inscrits pour participer aux campagnes d'observations olfactives.



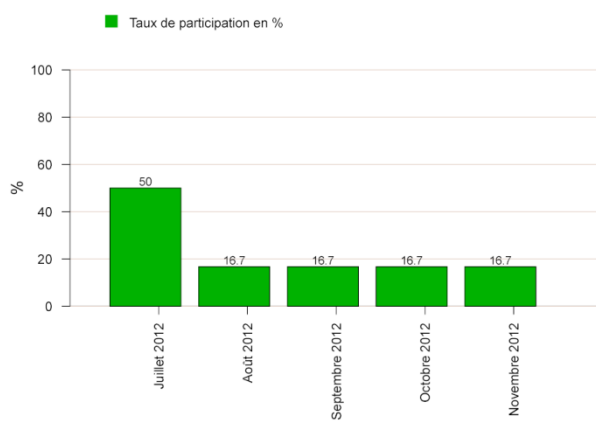
Localisation des nez bénévoles et du site industriel

## Fonctionnement du jury de nez

Un point sur le fonctionnement du jury de nez a été réalisé au bout de 6 mois de campagnes d'observations.

### A. Participation du jury de nez bénévoles

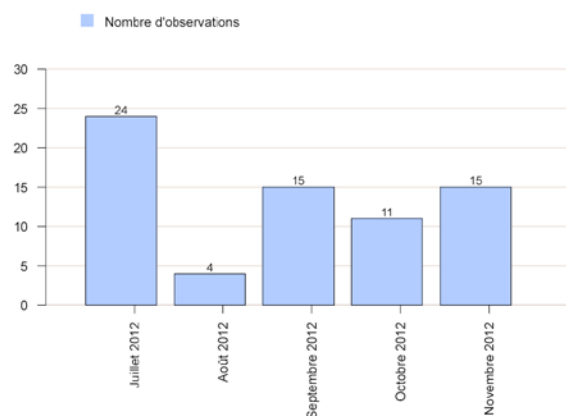
Hormis la première campagne, le taux de participation a été **très faible (< 20 %)**. Habituellement dans ce type de campagne, il est plutôt de l'ordre de 60 %.



### B. Observations du jury

Les campagnes d'observations ont débuté en juillet 2012. La fréquence d'observations est d'une semaine par mois. Chaque mois, les nez bénévoles reçoivent dix jours avant le début des observations un fascicule à compléter.

Le graphe ci-contre représente le nombre d'observations mensuelles des nez bénévoles au cours de la campagne. Au total **72** observations. Ce nombre est **très faible** quand on sait que le nombre d'observations possible est **840**.



### C. Suite des campagnes d'observations

***La faible participation des bénévoles ne garantit pas un bon fonctionnement du jury de nez. Le nombre non significatif d'observations réalisées ne permet pas d'obtenir des statistiques significatives pour décrire la situation olfactive dans la zone concernée. Il est donc proposé de mettre fin aux campagnes d'observations en attendant une future mobilisation plus importante des bénévoles.***

Nous avons néanmoins analysé et traité les données issues du travail réalisé par les bénévoles au cours des six mois de la campagne. Les résultats sont présentés sur la page suivante.

## Situation olfactive dans le quartier Ecopolis

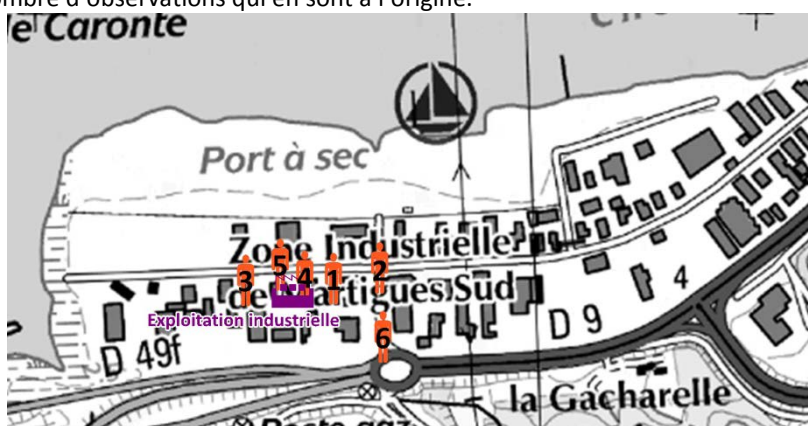
### A. Jury de nez : situation olfactive de fond

La situation olfactive de fond est caractérisée par le taux de perception : c'est le rapport entre le nombre de perceptions d'une odeur et le nombre d'observations. Un taux de perception de 10 %, par exemple, signifie qu'un jour sur 10 une odeur est perçue dans la zone concernée.

Le taux de perception varie entre **12 % et 98 % chez les 4 nez ayant effectué des observations.**

Malheureusement, ces chiffres ne sont pas statistiquement robustes de par le faible nombre d'observations qui en sont à l'origine.

nez	nombre observations	taux de perception
1	9	83.3
2	0	
3	8	12.5
4	41	97.6
5	0	
6	14	35.7



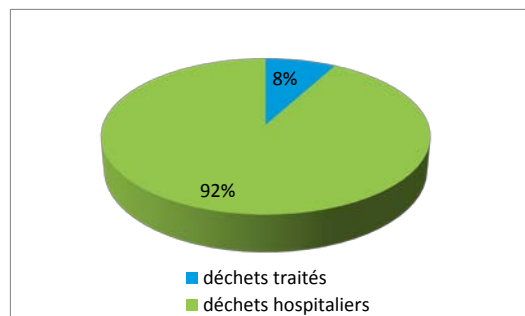
Localisation des nez avec leur numéro

### B. Jury de nez : odeurs à l'origine des nuisances olfactives

Les observations des nez bénévoles ont été classées par rapport à 2 référents olfactifs prédéfinis : déchets hospitaliers et déchets traités.

Plus de 90 % des odeurs perçues sont classées dans les « déchets hospitaliers ».

**Nous faisons le même commentaire que pour le taux de perception quant à la robustesse de ces résultats.**



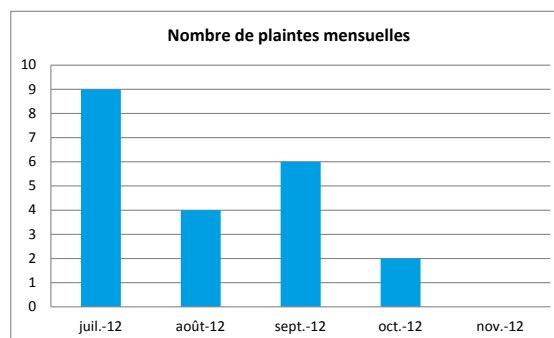
Répartition par référent odorant des odeurs perçues par les nez bénévoles

### C. Recensement des plaintes : situation olfactive de pointe

La fréquence et l'ampleur des épisodes de gêne olfactive sont traduites par les plaintes des riverains. Durant les 5 mois de la campagne d'observations, dans le quartier Ecopolis, la surveillance régionale des odeurs a recensé 21 plaintes. Ce chiffre est faible par rapport d'autres communes où des nuisances olfactives sont recensées.

Le nombre mensuel moyen de plaintes relevé au cours de la campagne est de 4 plaintes.

Aucun rapport de plaintes n'a été édité.



Nombre mensuel de plaintes dans le quartier Ecopolis de Martigues

## D. Suivi de la situation olfactive

Des plaintes de riverains, concernant l'installation de traitement de déchets, continuent à être recensées. Nous proposons de continuer à suivre la situation olfactive dans la zone Ecopolis de Martigues via :

- le recensement des plaintes,
- la gestion des rapports de plaintes lors des épisodes olfactifs.

Pour ce faire, un effort sera déployé pour faire connaître les canaux de signalement de plaintes olfactives :

- le n° vert : 
- le site Internet :  [www.sro-paca.org](http://www.sro-paca.org)

[contact.air@airpaca.org](mailto:contact.air@airpaca.org)

[www.airpaca.org](http://www.airpaca.org)

### Siège social

146, rue Paradis - « Le Noilly Paradis »  
13294 Marseille Cedex 06  
Tél. 04 91 32 38 00 - Fax 04 91 32 38 29

### Établissement de Martigues

Route de la Vierge  
13500 Martigues  
Tél. 04 42 13 01 20 - Fax 04 42 13 01 29

### Établissement de Nice

333, Promenade des Anglais  
06200 Nice  
Tél. 04 93 18 88 00 - Fax 04 93 18 83 06